

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU FINISTERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE LANDIVISIAU

  
**Pays de  
Landivisiau**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
séance du 17 septembre 2024

## Délibération N°2024-044-BC

Date de convocation : 11 septembre 2024

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 8	Votants : 8
-----------------------------------	--------------	-------------

### **Sollicitation d'une subvention au titre du volet 2 du pacte Finistère 2030 (période 2022-2024) – Eau et assainissement**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 du mois de septembre à 17 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

Mme CLAISSE Laurence  
Mme HENAFF Marie Claire  
M. JEZEQUEL Jean  
M. BODIGUEL Robert  
Mme GUILLERM Babeth  
M. MIOSSEC Gilbert  
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) /

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. MIOSSEC Gilbert

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La CCPL étant compétente dans les domaines de l'eau et de l'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé de solliciter auprès du CD29 des subventions dans le cadre du dispositif Pacte Finistère 2030 (période 2024-2024/volet 2/eau et assainissement).

Le projet présenté au Département par la CCPL concerne la réalisation d'un transfert des eaux industrielles de la ZAE du Vern à Landivisiau (projet porté par l'ex SIALL).

Montant des travaux : 720 000 € HT

Subvention sollicitée : 25 000 €

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

**Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :**

- **Valide les travaux relatif au transfert des eaux industrielles de la ZAE du Vern à Landivisiau et solliciter un financement à hauteur de 25 000 € dans le cadre du volet 2 du Pacte Finistère 2030 (période 2024-2024) porté par le Conseil Départemental du Finistère pour ce projet.**
- **Donne pouvoir au Président ou à son représentant pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 18 septembre 2024.

Le Secrétaire de séance,  
Gilbert MIOSSEC.



Le Président,  
Henri BILLON.

